

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

---

BIENS CULTURELS DES VICTIMES DE PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES - (N° 4632)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC5

présenté par  
Mme Colboc, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »,

les mots :

« de publication ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.